

# RESERVATION MATERIEL & INSTALLATIONS COMPLEXE ACS

Je pense complexe mais, en  
même temps, je parle simple ...

1  
si on ne pose pas de question.



SIMPLE COMME MON COMPLEXE...

# BESOIN de matériel ou installations du complexe sportif ?

## RAPPEL de la marche à suivre :

1. Je consulte sur le site ACS, le calendrier des dates libres. ([https://www.acspm.fr/services\\_/reservations-vehicules-et-installations.html](https://www.acspm.fr/services_/reservations-vehicules-et-installations.html) )
2. Je télécharge le bulletin de réservation via le site ACS (<https://www.acspm.fr/l-acs/les-formulaires.html>) ou le récupère au secrétariat.
3. Je le dépose correctement rempli au secrétariat ou le maile à JP Meyer [au plus tard 8 jours avant la date prévue](mailto:jeanphilippe.meyer@mspa.com). ([jeanphilippe.meyer@mspa.com](mailto:jeanphilippe.meyer@mspa.com))
4. La réservation est uniquement confirmée à réception du bulletin.
5. Je récupère matériel ou clefs au secrétariat la veille de la date avant 15h.
6. Je veille à respecter les règles suivantes sous peine de pénalités [imputées à la section](#) : 100 euros la 1<sup>ère</sup> fois, à **suspension d'1 mois d'utilisation de matériel et/ou installations du complexe**, si récidive.
  - = Prévenir au plus tôt si annulation de la réservation =
  - utiliser les locaux et matériels avec sérieux et correction et les rendre en parfait état de fonctionnement et propres
  - = signaler toute dégradation, anomalie ou incident =
  - respecter et faire respecter l'interdiction de parking et circulation des véhicules dans l'enceinte du complexe** =
  - fermer fenêtres, volets et porte à clef après utilisation et
  - déposer les clefs dans la boîte aux lettres de l'Escal ou**
  - le lendemain au secrétariat (hors week-end).

MERCI

